

La Corruption Parlementaire

SOUS LE REGIME GOUIN

A Sir Lomer Gouin. — Un article du "Soleil" qui fait la leçon à son gouvernement. — Mousseau travaillait-il au bénéfice d'une clientèle électorale? — Mousseau, les ministres et les députés libéraux étaient-ils solidaires? — L'ex-député de Soulanges était-il une sorte de victime qui travaillait pour le bien d'une cause commune?

La supplique du "Globe" au premier-ministre. — Les accusations formidables d'un ancien secrétaire de Sir Lomer.

Au lendemain de l'arrestation de M. Roblin, au Manitoba, le "Soleil", de Québec, publiait un article qui peut être dédié à Sir Lomer Gouin, premier-ministre et procureur-général de notre province. Pourtant, le "Soleil" ne peut toujours pas être plus libéral.

On sait que depuis plusieurs années, des accusations de péculat sont portées contre des membres de la Législature de Québec. Un ancien secrétaire de Sir Lomer Gouin a publié sous sa signature, dans son propre journal, un article formidable, accusant de péculat un certain nombre de députés.

Voici un extrait de cet article à l'adresse de députés:

"Je sais tel d'entre vous qui a "accepté de l'argent comme profit "d'une transaction de Bourse qu'un "collègue charitable avait faite pour "lui à son insu, au moment où, curieux hasard—la Législature était "saisie d'un projet propre à influencer "sur la cote de certaines valeurs. J'en "connais d'autres qui ont demandé, "quinze, vingt, trente piastres pour "voter en faveur de la modification "d'un testament.

"J'en connais qui ont exigé trente, quarante, cinquante piastres "pour prendre la défense des intérêts d'une personne de Montréal "menacés par les empiètements "d'une grande compagnie. J'en "connais qui se sont faits les parains de certains bills d'intérêt privé et qui à la dernière heure ont "demandé aux intéressés des endos-

"sements considérables, à défaut "desquels ils se seraient évidemment défilés. Je pourrais porter "des accusations précises contre au "moins dix d'entre vous qui ont la "voix haute et le geste fendant pour "qui se permet de critiquer la conduite de la Législature."

Sir Lomer Gouin, premier-ministre et procureur-général, ne voulut pas forcer l'auteur de cet article à donner ses preuves, à déclarer les coupables ou à rétracter. Il refusa la moindre procédure contre l'accusateur.

Plus tard, éclata l'affaire Kelly. De son siège, en Chambre, le député de Terrebonne, un ancien ministre du gouvernement Gouin, accusa M. John Hall Kelly, alors député libéral de Bonaventure, d'avoir abusé de son mandat dans certaines ventes de terres, propriété de la Couronne, à M. R. N. LeBlanc, marchand de bois. Après un débat des plus violents, et sur refus du gouvernement d'accorder une enquête, l'hon. M. Prévost mit son siège au jeu. Le gouvernement fut obligé de céder.

Une enquête fut accordée, mais après quelques jours de séances, au moment où il avait été déclaré, sous serment, que M. R. N. LeBlanc avait payé \$4,000.00 à M. Kelly pour services que celui-ci avait rendus, tant pour obtenir des lots à bois que pour acheter du gouvernement Gouin les fies et les rives de l'estuaire de la rivière Bonaventure, à ce moment là le gou-